



Séminaire de légistique
**Mieux légiférer:
rédaction et méthode législatives**
Droit suisse francophone

4-5 novembre 2010 et 24-25 mars 2011

Sous le patronage
de la Société suisse de législation et des responsables romands de légistique

Université
de Neuchâtel

unine cemaj



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DE DROIT
Centre d'étude, de technique
et d'évaluation législatives

Séminaire de légistique 10-11

Objectifs

Familiariser les participants avec les règles de base de la rédaction législative et la démarche méthodique afin d'améliorer la qualité législative.

Public

Le séminaire est destiné aux acteurs étatiques, fédéraux, cantonaux et communaux chargés de préparer et d'examiner des projets législatifs ou réglementaires, principalement aux professionnels de la fonction publique ; il est aussi ouvert aux parlementaires ou à leurs assistants ainsi qu'aux traducteurs. Les professionnels du secteur privé, qui doivent concevoir de tels projets ou les critiquer dans le cadre de procédures de consultation, peuvent également en tirer profit de même que les concepteurs d'initiatives populaires.

Il s'adresse tant à des juristes qu'à des non-juristes.

Il permet également aux universitaires fraîchement diplômés d'acquérir une formation et une expérience à faire valoir dans le monde du travail.

Direction

- Alexandre FLÜCKIGER, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Genève
- Christine GUY-ECABERT, professeure à la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel et collaboratrice scientifique à l'Office fédéral de la justice, Berne

Organisation

Le séminaire est placé sous les auspices de la Société suisse de législation et des responsables romands et tessinois de légistique (Monique Albrecht [VS] ; Gérard Caussignac [BE] ; Marilena Fontaine [TI] ; Jean-Christophe Kubler [JU] ; Denis Loertscher [FR] ; Jean-Luc Schwaar [VD] ; Alain Tendon [NE] ; Fabien Waelti [GE]).

Il est animé par des enseignants universitaires ainsi que par des spécialistes de l'Office fédéral de la justice, de la Chancellerie fédérale et des cantons.

Séminaire de légistique 10-11

Programme

Structure

Le séminaire comprend 3 modules

Module 1 **Séminaire de base**

- Les principes de base de la rédaction législative
- Les éléments normatifs
- La conception et l'évaluation de la loi

du jeudi 4 novembre à 8h45 au vendredi 5 novembre 2010 à 16h45

Module 2 **Entraînement en groupe**

- Rédaction d'un projet de loi
- Critique d'un projet de loi

Entre le module 1 et le module 3 (organisation libre)

Module 3 **Séminaire d'approfondissement**

- Présentation et correction du module 2
- Négocier la rédaction et le contenu de la loi
- Questions choisies

du jeudi 24 mars à 8h45 au vendredi 25 mars 2011 à 16h45

Méthode

Le séminaire combine des exposés théoriques et des exercices en groupe (ateliers de rédaction).

L'inscription aux modules 2 et 3 présuppose la participation au module 1.

Renseignements pratiques

Inscription

Le bulletin d'inscription est à renvoyer avant le **30 juin 2010** à:

Daphrose NTARATAZE

Faculté de droit

Département de droit constitutionnel

Université de Genève – 1211 Genève 4

Fax: +41 (0)22 379 86 62

Finance d'inscription

- CHF 900.- pour le module 1, y compris les émoluments et l'hébergement en pension complète.
- CHF 900.- pour les modules 2 et 3, y compris les émoluments et l'hébergement en pension complète.

Dates et lieux

Module 1: du jeudi 4 novembre à 8h45 au vendredi 5 novembre 2010 à 16h45
Lieu: Centre de formation du Léman
Ch. de la Fontaine 2 – 1805 Jongny-sur-Vevey
leman-formation@coop.ch

Module 2: entre le module 1 et le module 3
Lieu: en groupes, à domicile

Module 3: du jeudi 24 mars à 8h45 au vendredi 25 mars 2011 à 16h45
Lieu: Centre de formation du Léman – Jongny-sur-Vevey

Contact

Daphrose NTARATAZE

Faculté de droit

Département de droit constitutionnel

Université de Genève – 1211 Genève 4

Tél: +41 (0)22 379 85 23

Fax: +41 (0)22 379 86 62

daphrose.ntarataze@unige.ch

www.unige.ch/formcont/droit/cetel

Séminaire de légistique 10-11

Bulletin d'inscription à renvoyer d'ici au **30 juin 2010**

S.V.P., à remplir en lettres majuscules à cocher

Madame Monsieur

Nom:Prénom:

Titre:

Entreprise/administration:

(en toutes lettres)

ADRESSE POUR L'ENVOI POSTAL

Privée

Professionnelle

Adresse:

NP/ville/Pays:

Téléphone:Fax:

Courriel:

Je souhaite participer au/x:

MODULE 1 SEMINAIRE DE BASE

MODULES 2 ET 3 ENTRAINEMENT EN GROUPE et SEMINAIRE D'APPROFONDISSEMENT

et m'engage à verser la somme correspondante (CHF 900.- module 1, CHF 900.- modules 2 et 3) dès réception de la confirmation de mon admission.

NB: L'inscription aux modules 2 et 3 présuppose la participation au premier.

Date:Signature:

Module 1 Séminaire de base

Programme détaillé

jeudi					vendredi			
8h45-9h00	9h00-10h30	11h00-12h15	14h00-16h00	16h30-18h30	8h30-10h00	10h30-12h00	13h30-15h00	15h30-16h45
Les objectifs du séminaire	Concevoir la loi (introduction théorique)	Concevoir la loi (application pratique)	Choisir le contenu de la loi (Etude d'options/ Esquisse d'acte normatif)	Les éléments normatifs (titre, préambule, but, objet, définitions, annexes, etc.)	Atelier de rédaction en groupes	Les principes de base de rédaction législatives (langage législatif et structure)	Atelier de rédaction en groupes	Evaluer la loi
C. GUY-ECABERT, Université de Neuchâtel A. FLUCKIGER, Université de Genève	C. GUY-ECABERT, A. FLUCKIGER	C. GUY-ECABERT, A. FLUCKIGER	M. COSSALI Office fédéral de la justice	C. ROSSAT-FAVRE Office fédéral de la justice	C. ROSSAT-FAVRE Office fédéral de la justice	P. GERBER Office fédéral de la justice	P. GERBER Office fédéral de la justice	L. MADER Office fédéral de la justice

Module 2 Entraînement en groupe

Programme détaillé

Entre le module 1 et le module 3 | Organisation libre

5 novembre 2010

Distribution
du mandat de rédaction

5 novembre 2010
1er février 2011

Rédaction d'un projet de loi
en 5 groupes de 6 personnes

1er février
24 mars 2011

Critique d'un projet de loi
de l'un des 4 autres groupes,
soit par groupe,
soit individuellement

24 mars 2011

Présentation et
discussion critique
des projets de loi

Module 3 Séminaire d'approfondissement

Programme détaillé

jeudi					vendredi			
8h45-9h00	9h00-10h30	11h00-12h15	14h00-16h00	16h30-19h00	8h30-10h00	10h30-12h00	13h30-15h00	15h30-16h45
Introduction	Présentation et critique des projets de loi	Présentation et critique des projets de loi (suite)	Négocier la rédaction et le contenu de la loi	Atelier de négociation (jeu de rôles)	Atelier de rédaction: introduction	Atelier I (questions choisies)	Atelier II (questions choisies)	Atelier III (questions choisies)
C. GUY-ECABERT, Université de Neuchâtel A. FLUCKIGER, Université de Genève	C. GUY-ECABERT, A. FLUCKIGER	C. GUY-ECABERT, A. FLUCKIGER	C. GUY-ECABERT, A. FLUCKIGER	F. TSCHAN C. GUY-ECABERT, Université de Neuchâtel	A. TENDON (NE) F. WAELTI (GE) J.-L. SCHWAAR (VD)	A. TENDON (NE)	F. WAELTI (GE)	J.-L. SCHWAAR (VD)